

FCN 14987/24P L2 CDPN. C - MYSLA -

REPUBLICHE DU CAMEROUN
Paix-Travail-Patrie

REGION DU SUD

DEPARTEMENT DU DJA ET LOBO

ARRONDISSEMENT DE MEYOMESSALA

COMMUNE DE MEYOMESSALA

CELLULE INTERNE DE GESTION ADMINISTRATIVE
DES MARCHES PUBLICS

P.O Box : 43 meyomessala
Phone : 699.90.96.13/674.92.52.17
Fax (+237) 22.28.90.04



REPUBLIC OF CAMEROUN
Peace-Work-Fatherland

SOUTH REGION

DJA AND LOBO DIVISION

MEYOMESSALA SUBDIVISION

MEYOMESSALA COUNCIL

INTERNAL MANAGEMENT UNIT
OF ADMINISTRATIVE CONTRACTS

P.O Box : 43 meyomessala
Phone : 699.90.96.13/674.92.52.17
Fax (+237) 22.28.90.04

DECISION D'ATTRIBUTION N° 003-23
SUIVANT APPEL D'OFFRES NATIONAL OUVERT EN PROCEDURE D'URGENCE
N°01/AONO/RS/DDL/C-MYSLA/CIGAMP/CIPM/CIGAMP /MT/2023
DU 21/02/2023 POUR LES TRAVAUX DE CONSTRUCTION D'UN LOGEMENT D'ASTREINTE POUR
ENSEIGNANT DANS CERTAINES ECOLES PUBLIQUES DE LA COMMUNE DE MEYOMESSALA DANS LE
DEPARTEMENT DU DJA et LOBO REGION DU SUD
Lot 3 : TRAVAUX DE CONSTRUCTION D'UN LOGEMENT D'ASTREINTE POUR ENSEIGNANT A L'ECOLE
PUBLIQUE DE BIBA YEZOUM

12 AVR 2023

FINANCEMENT BIP
EXERCICES : 2023.
IMPUTATION 57 15 102 01 641826 523314 426

MAITRE D'OUVRAGE : LE MAIRE DE LA COMMUNE DE MEYOMESSALA
/THE MAYOR OF MEYOMESSALA COUNCIL

Vu la constitution ;
Vu la loi N°2004/017, du 22 juillet 2004, portant orientation de la décentralisation ;
Vu le Décret N°2001/048 du 23 février 2001, portant organisation et fonctionnement de l'ARMP ;
Vu le Décret N°2012/076 du 8mars 2012, modifiant et complétant certaine dispositions du Décret N°2001/048 du 23 février 2001 portant organisation et fonctionnement de l'ARMP ;
Vu le Décret N° 2012/075 du 08 mars 2012 portant organisation du Ministère des Marchés Publics ;
Vu le Décret N°2004/275 du 24 septembre 2004, portant code des Marchés Publics ;
Vu l'Arrêté N°0000206/A/MINDEVEL/ du 05 MARS 2020, constatant l'élection des Maire et adjoints au Maire, dans la Commune de Meyomessala, Département du Dja et Lobo, Région du Sud ;
Vu la Décision N° 00000433/CAB/MINMAP du 18 juin 2019, portant nomination de Madame FOUMANE AKAME née MENGUE MBOZOZA Marie, aux fonctions de présidente de la Commission Interne de Passation des Marchés Publics, placée auprès de la commune de Meyomessala ;
Vu la circulaire N°001/CAB/PR du 19 juin 2012 relative à la passation et au contrôle de l'exécution des marchés publics ;
Vu le code des marchés publics ;
Vu la circulaire N°001/PR/MINMAP/CAB DU 25 AVR 2022 du 19 juin 2012 relative à l'application du code des Marchés ;
Considérant les travaux effectués par la commission interne de passation des marchés publics placée auprès de la Commune de Meyomessala, ainsi que les procès verbaux y afférents.

DECIDE

ARTICLE 1. Est déclaré adjudicataire et attributaire de la lettre commande relative à l'appel d'offre suscité d'un montant prévisionnel de vingt millions (20.000.000) Francs CFA Toutes Taxes Comprises l'entreprise ci-après désignées :

| ENTREPRISE | INTITULE DU PROJET | MONTANT CORRIGE TTC | DELAI |
|--|---|---|--------|
| SHAKTIMAN GLOBAL ENTERPRISE BP TEL: 675 90 98 89 | TRAVAUX DE CONSTRUCTION D'UN LOGEMENT D'ASTREINTE POUR ENSEIGNANT A L'ECOLE PUBLIQUE DE BIBA YEZOUM | (18 900 000) dix huit millions neuf cent mille FCFA | 3 mois |

ARTICLE 2. Le responsable de l'entreprise **SHAKTIMAN GLOBAL ENTERPRISE**, est invité à se présenter au CIGAMP de la Commune de Meyomessala, pour le retrait de son contrat.

ARTICLE 3. La présente décision, sera publiée et communiquée partout où besoin sera./-

Meyomessala, le 12 AVR 2023

Le MAIRE
MAITRE D'OUVRAGE



OPIE
D/MINMAP/DL/SGMA
D/MINTP
RMP/SUD/EBWA
PM/MYSLA
3/MYSLA
FICHAGE
4RONO/ARCHIVE